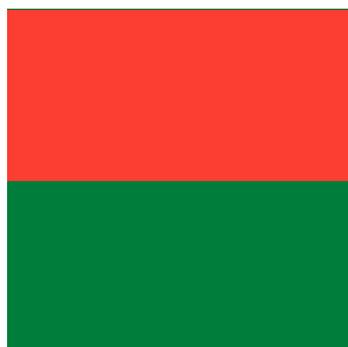




Adresse internet de la page : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/madagascar/>



Madagascar

Dernière mise à jour le : 28 juin 2018 – Information toujours valide le : 13 août 2018

Sécurité

Risques encourus et recommandations associées

Saison des pluies

Madagascar connaît entre janvier et avril une période où peuvent apparaître de violents ouragans, arrivant le plus souvent par la côte est. Les cyclones et/ou tempêtes tropicales sont fréquents et doivent inciter à la plus grande prudence en cas d'évènements venteux et pluvieux sévères. La saison des pluies peut entraîner d'importantes perturbations et dégradations sur le réseau routier. Pendant cette période, le risque d'inondations est important. Il convient d'être vigilant lors de la pratique d'activités sportives en plein air.

Il est recommandé de respecter les consignes de la fiche thématique "[Risques naturels](#)".

Délinquance – Criminalité

Les risques liés à la criminalité de droit commun sont élevés. Les zones inhabitées, y compris les parcs nationaux ou les plages, sont propices aux agressions de touristes par des bandes armées, parfois d'une grande violence.

Dans les principales agglomérations, les conditions de sécurité sont précaires. La délinquance sur la voie publique (agressions, vols à la tire, vols dans les véhicules) et les cambriolages de résidences sont très répandus.

En cas d'agression, il convient de :

- porter plainte auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie ;
- noter le numéro de la plainte ;
- déclarer les objets et les documents volés ;
- informer rapidement le consulat.

Risques liés aux transports

La route présente à Madagascar des situations de risques permanents.

Il convient de faire preuve de la plus grande vigilance, particulièrement en temps de pluie et d'éviter les déplacements de nuit. Il est recommandé de respecter une vitesse raisonnable car les obstacles peu ou pas signalés sont fréquents (piétons et cyclistes, véhicules en panne, véhicules lents, troupeaux de bovidés, charrettes, etc.). Les chauffeurs de taxis et de transports en commun adoptent une conduite particulièrement dangereuse.

A l'exception de certains grands axes (Tananarive–Tamatave, Tananarive–Majunga, Tananarive–Fianarantsoa–Tuléar), l'état des routes est très aléatoire. Sur les pistes, les ornières sont parfois très profondes et pas toujours comblées (risque élevé d'éclatement de pneu). Un véhicule 4x4 est indispensable hors des agglomérations. Veiller à toujours prendre la route avec un véhicule en bon état de marche.

Les routes sont parfois impraticables pendant la saison des pluies, de janvier à avril. L'approvisionnement en carburants peut être ponctuellement interrompu.

Zones de vigilance

L'ensemble du territoire est en vigilance renforcée (en jaune).

NOSY BE : Bien que la situation sécuritaire se soit améliorée, il convient de rester vigilant.

TANANARIVE : Aucune zone n'est épargnée par la délinquance. Les lieux fréquentés par les touristes sont particulièrement visés (escaliers menant au Rova, avenue de l'Indépendance, marché d'Analakely, restaurants).

DIEGO-SUAREZ : dans la montagne d'Ambre et la montagne aux Français, faire systématiquement appel à un guide officiel malgache et rester vigilant.

Région d'ANOSY / BETROKA (sud-est du pays) : Des vols de bétail organisés à grande échelle génèrent, de façon récurrente, des affrontements entre forces de l'ordre et bandes armées. Les déplacements dans la région sont à éviter. En raison du risque d'agressions violentes et régulières contre les véhicules et leurs passagers, les déplacements de nuit sont à proscrire.

L'excursion du Pic Saint-Louis est déconseillée en raison du risque d'agressions.

TULEAR : La fréquentation de la plage de la Batterie, située au nord de la ville de Tuléar, doit impérativement être évitée. Plusieurs agressions très violentes ont été recensées.

Rivière TSIRIBIHINA : Certaines sections de la rivière sont dangereuses en raison d'attaques par des bandits armés. Le camping sauvage est à proscrire.





Recommandations générales

Il est recommandé de :

- Faire des photocopies des documents de voyage (passeport, visa, billets d'avion).
- Ne pas transporter sur soi d'objets de valeur et d'importantes sommes d'argent.
- Changer ses devises uniquement dans les banques ou les agences et non dans la rue (risque d'agression). Veiller à la plus grande discrétion dans toutes ces opérations.
- Éviter d'avoir toutes ses liquidités au même endroit.
- Proscrire les déplacements à pied dès la nuit tombée (vers 17h30). Opter pour les taxis officiels, nombreux et peu onéreux.
- Ne pas se promener la nuit dans les quartiers périphériques des cités.
- Circuler avec les portes du véhicule verrouillées et les vitres fermées de jour comme de nuit.
- Ne pas circuler sur les routes interurbaines la nuit.
- En cas d'agression, n'opposer aucune résistance.

Activités sportives à risque

Toute pratique sportive à risque doit prendre en considération la faiblesse et la rareté des dispositifs médicaux opérationnels à travers le pays et les temps d'approche des structures fiables en cas d'accident. Il est indispensable de pratiquer les sports à risque avec une assurance adaptée.

Randonnées fluviales

Les randonnées fluviales sont déconseillées pendant la saison des pluies (janvier-avril). En saison sèche, il faut éviter celles organisées par des agences peu scrupuleuses qui proposent des sorties sans gilets de flottaison sur des pirogues instables et surchargées (rivière Tsiribihina, notamment). Il est recommandé d'opter pour des chalands équipés de moteurs et de matériel de sécurité.

Ascension de sommets

L'ascension de certains sommets est déconseillée durant la saison des pluies, en raison des risques liés aux orages et aux fortes précipitations qui rendent le terrain instable et glissant.

Baignade

A Tamatave-ville, certaines plages sont très dangereuses en raison de la présence de requins.

Entrée / Séjour

Formalités d'entrée

Visas

Pour les séjours de moins de trois mois, un visa d'entrée et de séjour payant est obligatoire. Il peut être délivré à l'arrivée à l'aéroport. Ce visa dit de non-immigration n'est ni prorogeable ni transformable en visa de long séjour et ne donne pas droit à l'exercice d'une activité rémunérée.

Il est recommandé aux doubles nationaux franco-malgaches de se munir de leur passeport français lorsqu'ils quittent le territoire malgache. En effet, les autorités aéroportuaires de Madagascar exigent, lors de l'embarquement d'un vol à destination de la France métropolitaine ou de La Réunion, que les passagers français présentant un passeport malgache soient munis d'un visa (même en cas de production d'une carte nationale d'identité française).

Pour de plus amples informations, prendre l'attache de la section consulaire de l'ambassade de Madagascar à Paris.

Règlementation douanière

Une taxe touristique de 10 € doit être versée par tout étranger entrant à Madagascar.

Santé

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Toutefois, ces indications ne dispensent pas le voyageur d'une consultation avant le départ chez son médecin traitant et/ou dans un centre hospitalier spécialisé dans la médecine des voyages (et ceci suffisamment longtemps avant le départ, pour permettre les rappels de vaccins).

■ Avant le départ

• Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé parfois très élevées à l'étranger, il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une [assurance \(http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques/preparer-son-depart/assurances/\)](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques/preparer-son-depart/assurances/) permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation...) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place. Les structures sanitaires malgaches ne répondant pas aux normes européennes, cette mesure est indispensable. Il n'existe pas d'infrastructure opératoire sur place. La seule possibilité est un transfert sur un centre hospitalier spécialisé à La Réunion ou en France.

• Recommandations pour votre santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales pour faire une évaluation de son état de santé, et bénéficier de recommandations sanitaires notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant votre départ.

Constituer une pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter que les médicaments nécessaires ; ne jamais consommer des médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Pour plus d'informations, consulter la fiche [Infos Pratiques](#).

• Vaccinations

- Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées : assurez-vous d'être à jour dans vos vaccinations habituelles mais aussi liées à la zone géographique visitée.
- Ainsi, la mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée en incluant rubéole, oreillons et rougeole chez l'enfant. La vaccination antituberculeuse est également souhaitable.
- Autres vaccinations conseillées : en fonction des conditions locales de voyages, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.
- La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas en fonction des conditions et lieux de séjour. Demandez conseil à votre médecin ou à un centre de vaccinations internationales. En cas de griffure ou de morsure, consulter un médecin ou le dispensaire de l'Institut Pasteur à Tananarive (+261 22 401 64). L'Institut Pasteur peut également fournir la liste et les coordonnées des centres de vaccination antirabique.

■ Risques sanitaires

• Maladies transmises par les moustiques

Paludisme

Le paludisme est en augmentation à Madagascar depuis 2012. Il est transmis habituellement dans les régions côtières, en particulier sur les côtes est (dont l'île Sainte Marie), nord (dont Nosy Be) et ouest, mais aussi dans les zones de Maevatanana, d'Ankazobe et de Tuléar. La transmission s'est étendue aux hautes-terres centrales, y compris dans la capitale Antananarivo.

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire (potentiellement grave) transmise par les piqûres de moustiques. Il existe deux formes de prévention complémentaires du paludisme : la protection contre les moustiques et le traitement médicamenteux. Les mesures classiques de protection contre les moustiques durant la soirée et la nuit sont fortement recommandées (cf. ci-après). Pour ce qui est du traitement médicamenteux, il convient de s'adresser avant le départ à son médecin traitant ou à un centre hospitalier spécialisé dans la médecine des voyages. Le traitement devra être poursuivi après le retour en France durant une durée variable selon le produit utilisé.

Durant votre séjour, et durant les deux mois qui suivent votre retour, en cas de fièvre, un avis médical doit être pris rapidement, pour mettre en œuvre dès que possible un traitement antipaludique éventuel. Il est important de signaler lors de cette consultation que vous avez voyagé récemment.

Chikungunya – Dengue

La transmission du chikungunya ou de la dengue est possible. Comme dans d'autres pays de l'Océan Indien, de nombreux cas de fièvre évoquant le virus de la dengue sont recensés sur la côte nord-est de Madagascar, notamment à Antalaha et Sambava. La prévention individuelle repose donc essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques (cf. ci-après).

Mesures générales de prévention pour se protéger des moustiques :

- Portez des vêtements couvrants, amples, légers, de couleur claire et imprégnés de traitement textile insecticide (efficace deux mois et résistant au lavage).
- Utilisez des produits répulsifs cutanés ; <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/repulsifs-moustiques> (<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/repulsifs-moustiques>).
- Protégez votre logement (moustiquaires, diffuseurs électriques, serpentins, climatisation, etc.).
- Détruisez les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Maladie à virus Zika

A ce jour, aucun cas suspect ou confirmé de maladie due au virus Zika n'a été déclaré à Madagascar.

Les moustiques vecteurs par lesquels le virus Zika peut se transmettre sont néanmoins présents à Madagascar. Il est donc important de se prémunir de toute piqûre de moustiques par le recours à des mesures de protection individuelle (ci-dessus), que ce soit en prévention de Zika ou d'autres virus/infections transmises par les moustiques.

Il est recommandé à tous :

- De respecter les mesures habituelles de prévention des piqûres de moustique (porter des vêtements longs et couvrants, utiliser des répulsifs anti-moustiques — voir dengue supra : utiliser un produit adapté- utiliser la climatisation et des moustiquaires), ceci tant la nuit que le jour.
- De consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.
- Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de reporter leur voyage, et à défaut, de respecter les mesures de prévention des piqûres de moustique, d'éviter tout rapport sexuel non protégé pendant le voyage, et d'éviter tout rapport sexuel non protégé avec une personne ayant pu être infectée par le virus Zika.

En savoir plus :

1/ Dossier d'informations sur la [maladie à virus Zika](http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/) (<http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/>) (site du ministère en charge de la Santé).

2/ Recommandations pour la [prévention des piqûres de moustiques](http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1043.pdf) (<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1043.pdf>).

3/ Recommandations pour les [femmes enceintes](http://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/article/epidemie-de-zika-recommandations-pour-les-femmes-enceintes) (<http://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/article/epidemie-de-zika-recommandations-pour-les-femmes-enceintes>) (site du ministère en charge de la Santé).

4/ Risque de transmission par voie sexuelle : site du [Haut conseil de la santé publique](https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=540). (<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=540>)

Peste

La peste est présente de façon endémique dans le pays notamment dans les régions reculées des hautes terres (habituellement à plus de 800 mètres d'altitude). On dénombre également des cas isolés hors des zones de présence endémique. Des cas occasionnels et isolés de peste surviennent régulièrement notamment entre septembre et avril.

La peste est une maladie des rongeurs, principalement véhiculée par le rat, et transmise à l'homme par piqûres de puces de rongeurs infectés. Chez l'homme, la maladie revêt deux formes principales : la peste bubonique et la peste pulmonaire, contagieuse (transmission directe interhumaine).

Les symptômes généralement observés sont proches d'un syndrome grippal :

- Pour la peste bubonique : forte fièvre, inflammation de ganglion avec tension douloureuse des tissus (le 'bubon'), altération importante de l'état général
- Pour la peste pulmonaire : fièvre, toux avec crachats rosés ou striés de sang, détresse respiratoire, douleurs et diarrhée possibles, dégradation rapide (<48h) de l'état respiratoire

Compte tenu de la faible probabilité pour les touristes de contracter la peste, il n'y a pas de mesure de prévention systématique hormis pour les personnes devant séjourner dans les lieux insalubres et/ou chez l'habitant dans des villages isolés des hauts plateaux.

Il faut éviter tout contact avec des sujets malades et avec des rongeurs, vivants ou morts, et se protéger des piqûres de puces par des répulsifs cutanés (<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/repulsifs-moustiques>).

Il est recommandé de consulter un médecin avant un voyage dans ces zones, pour la prise éventuelle d'un traitement adapté qui, administré précocement, est généralement très efficace.

En cas de symptômes ou de doutes, il est recommandé de consulter rapidement un médecin.

En cas de fièvre associée à des symptômes respiratoires (difficultés respiratoires, toux ou crachats de sang) dans les 7 jours qui suivent le retour en France, il convient d'appeler immédiatement le centre 15 (téléphone : 15) en signalant ce voyage.

Pour plus d'informations :

<http://www.pasteur.fr/fr/institut-pasteur/presse/fiches-info/peste> (<http://www.pasteur.fr/fr/institut-pasteur/presse/fiches-info/peste>)

http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_peste_16102017.pdf (http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_peste_16102017.pdf)

Infection par le virus HIV - IST

Concernant les maladies sexuellement transmissibles, il est recommandé de prendre toutes les précautions d'usage (utilisation d'un préservatif lors de tout rapport sexuel, non utilisation d'objets coupants, piquants ou tranchants souillés ou déjà utilisés) en la matière et d'éviter les comportements à risque. En cas de prise de risque, se rendre immédiatement (moins de 48h) dans un centre de santé ou un hôpital pour obtenir la prophylaxie post-exposition contre l'infection à VIH.

Quelques règles simples

- Maintenir une hygiène corporelle stricte (risque de mycoses).
- Éviter la pratique du sport aux heures chaudes de la journée en été.
- Éviter les baignades dans les eaux stagnantes (risque d'infection parasitaire). La bilharziose (potentiellement grave) est présente dans tous les plans et cours d'eau douce du pays.
- Éviter de marcher pieds nus sur le sable et les sols humides.
- Se tenir à distance des cadavres d'animaux, des animaux et de leurs déjections.
- Ne pas approcher les animaux errants et les chiens (risque de morsure et de rage) ; ne pas caresser les animaux que vous rencontrez.
- La viande de porc étant susceptible de contenir des résidus anormaux d'antibiotiques et d'anabolisants, il est conseillé, notamment aux personnes allergiques, d'éviter d'en consommer régulièrement.
- Veiller à votre sécurité routière (port de la ceinture de sécurité, port du casque en deux roues). Si vous utilisez les transports en communs, privilégiez des véhicules récents et bien entretenus. Si vous louez des voitures, choisissez des agences officielles ou reconnues et vérifiez toujours l'état des pneus avant le départ.

Se préserver des contaminations digestives ou de contact :

- Se laver les mains régulièrement avec des solutions de lavage hydro-alcooliques, surtout avant et après les repas ou le passage aux toilettes.
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson.
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ; peler les fruits ou légumes ou bien les laver (à l'eau saine). Idéalement, les faire tremper dans de l'eau avec quelques gouttes d'eau de javel, de permanganate de potassium ou de vinaigre blanc.
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids.
- Ne boire que des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant).
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés. Ne consommer que du lait pasteurisé ou bouilli.
- Respecter les règles d'hygiène de base et nettoyer avec attention les cuisines, salles de bain et WC.

Pour de plus amples renseignements, consulter les sites Internet suivants :

- [Institut Pasteur \(https://www.pasteur-lille.fr/vaccinations-voyages/\)](https://www.pasteur-lille.fr/vaccinations-voyages/)
- [Santé publique France \(http://invs.santepubliquefrance.fr/\)](http://invs.santepubliquefrance.fr/)
- [Organisation mondiale de la Santé \(http://www.who.int/fr/\)](http://www.who.int/fr/)

Infos utiles

Transport

Le port de la ceinture de sécurité dans les véhicules et celui du casque pour les motocyclistes sont obligatoires.

L'assurance est obligatoire pour les véhicules. Toutefois, le règlement des litiges et des dommages ainsi que le paiement des indemnités compensatrices restent très aléatoires.

Il est possible de conduire avec un permis français à Madagascar dans le cadre d'un visa de court séjour, pour une période maximale de 3 mois. Le permis français accompagné d'un permis international peut être utilisé dans le cadre d'un long séjour.

Réseau ferroviaire

Une liaison Fianarantsoa-Manakara-Fianarantsoa à vocation touristique opère deux fois par semaine. Quelques accidents sont à déplorer.

Réseau maritime

Les bacs et les embarcations fluviales et maritimes utilisés à Madagascar sont souvent vétustes et dépourvus de tout équipement de sécurité.

La navigation de plaisance est fortement déconseillée la nuit.

Transport aérien

Des liaisons hebdomadaires avec Paris sont assurées par Air France, Corsair et Air Madagascar. La compagnie nationale malgache dessert aussi la plupart des villes de province, ainsi que Maurice et La Réunion, ces deux destinations étant également desservies par Air Mauritius et Air Austral.

Des vols dans les bagages en soute sont régulièrement signalés à l'aéroport international d'Ivato (Tanananive), y compris dans les valises fermées à clé ou cadenassées, à l'arrivée comme au départ. Il convient en conséquence de conserver avec soi tout objet de valeur.

Le retard, le report ou l'annulation de nombreux vols internationaux et intérieurs sont régulièrement signalés. L'assistance en termes de prestations hôtelières (chambres, repas, boissons) est pratiquement inexistante en pareil cas. Outre la reconfirmation des billets, il convient de se renseigner la veille et le jour-même sur les horaires prévus, auprès de la compagnie aérienne ou de l'aéroport.

■ Législation locale

Stupéfiants

La consommation de stupéfiants est prohibée et punie de peines d'emprisonnement.

Bien que le chanvre soit traditionnellement en vente libre dans quelques régions, son usage et sa détention par un étranger, même dans ces régions, sont poursuivis et sanctionnés de peines de prison par les tribunaux.

Attentat à la pudeur

L'attentat à la pudeur est puni de peines de prison et d'amende. Le détournement de mineur de 15 à 18 ans peut entraîner une peine jusqu'à 10 ans de prison. Celui de mineur de moins de 15 ans est puni de travaux forcés à perpétuité.

Tourisme sexuel

Le tourisme sexuel est puni de peine allant jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et/ou d'une amende de 1 500 € à 7 000 €.

Le code pénal malgache sanctionne les atteintes à la personne : le proxénétisme au sens large, les activités pornographiques, la prostitution de mineurs. Les auteurs de faits de cette nature pourront être poursuivis, jugés et condamnés par les autorités locales.

La loi française réprime de manière spécifique le tourisme sexuel. L'auteur, Français ou résidant habituellement en France, d'un crime de nature sexuelle pourra être poursuivi, jugé et condamné en France pour ces faits commis à l'étranger. Ces poursuites peuvent être engagées quelle que soit la législation du pays dans lequel les faits se sont produits et même sans plainte de la victime.

Il en est de même pour les faits d'agression sexuelle et de proxénétisme sur mineurs commis par un Français ou par une personne résidant habituellement sur le territoire français.

Espèces protégés

Madagascar abrite de nombreuses espèces endémiques animales et végétales qu'il convient de respecter en toutes circonstances. Des trafics d'espèces protégées (tortues notamment) sont passibles de peines très lourdes.

■ Us et coutumes

Il convient de ne pas s'embrasser en public, de ne pas pratiquer le nudisme et de porter des tenues de bain relativement couvrantes à la plage.

Certains lieux sont « tabou » (« fady » en malgache) et interdits aux étrangers. Éviter de s'attarder autour des tombeaux ou d'avoir une attitude irrespectueuse dans leurs parages.

Toujours prendre en considération les recommandations ou interdits prônés par les populations locales, les us et coutumes pouvant être très localisés.

Il convient de demander l'autorisation avant de prendre une photographie.

■ Divers

Moyens de paiement

En raison de l'augmentation des fraudes, les établissements bancaires locaux ont tendance, en dehors de Tanananive, à refuser de changer les chèques de voyage ("Traveller's cheques"). Il est donc recommandé aux voyageurs d'en tenir compte, notamment en prévoyant l'usage d'une carte internationale de crédit qui permet de retirer de l'argent en monnaie locale, au moins dans les principales villes de province.

Les cartes bancaires sont devenues d'usage courant dans les commerces et hôtels des villes principales. Le réseau des distributeurs automatiques de billets est en expansion. Certains distributeurs n'ouvrent toutefois pas droit à l'usage de toutes les cartes. Le montant maximal de retrait par opération est de 400 000 Ariary (environ 100 euros).

Voyages d'affaires

■ Visas d'affaires

En raison de la suspension temporaire du "visa affaire" (d'une validité maximale de trois ans, avec multiples entrées et autorisant un séjour inférieur à trois mois à chaque entrée), il est conseillé aux voyageurs d'affaires de requérir un visa court séjour ou non immigrant, dit "économique", de trois mois avec mention "affaires", "mission économique" auprès des représentations diplomatiques et consulaires de Madagascar.

Seuls l'ambassade de Madagascar et le consulat général de Madagascar sont autorisés à délivrer des visas. Les consulats honoraires

de province ne sont pas habilités à le faire.

Liste des pièces à fournir pour l'obtention de ce visa court séjour (moins de trois mois avec entrées multiples) :

- un formulaire à remplir ;
- une photo d'identité ;
- un billet aller et retour pour la première visite (NB : la production d'un billet aller/retour pourra être exigée à chaque entrée) ;
- un passeport ayant une date de validité de plus de six mois ;
- un certificat de vaccination contre la fièvre jaune, requis pour les visiteurs ayant séjourné les six derniers jours dans un pays infecté (NB : la production de ce certificat pourra être exigée à chaque entrée si le visiteur a séjourné au cours des six derniers jours dans un pays infecté) ;
- une lettre de la société et/ou de l'entreprise ;
- le paiement du droit de visa.

Les voyageurs d'affaires doivent, comme les touristes, s'acquitter d'une taxe touristique de 10€.

Réseaux de communication

La couverture du réseau téléphonique à Madagascar est satisfaisante et s'étend à toutes les villes de moyenne à grande densité de population. Les deux opérateurs principaux sont « Orange Madagascar » et « Telma ». Ils sont les seuls à proposer une véritable couverture au niveau national.

La 3G est proposée par plusieurs opérateurs ([Orange Madagascar \(http://www.orange.mg/\)](http://www.orange.mg/), [Telma \(http://www.telma.mg/index.php\)](http://www.telma.mg/index.php), [AirTel \(http://africa.airtel.com/wps/wcm/connect/africarevamp/Madagascar/\)](http://africa.airtel.com/wps/wcm/connect/africarevamp/Madagascar/), [BlueLine \(http://www.blueline.mg/3g/comment-ca-marche\)](http://www.blueline.mg/3g/comment-ca-marche)) dans la plupart des grandes villes.

Le développement de la 4G est encore minimal et se limite principalement à la capitale.

La liste des villes couvertes par les réseaux 3G est disponible sur les sites suivants :

- [Orange Madagascar \(http://www.orange.mg/couverture-3g\)](http://www.orange.mg/couverture-3g)
- [3G Telma \(http://www.telma.mg/index.php\)](http://www.telma.mg/index.php)
- [3G Airtel \(http://africa.airtel.com/wps/wcm/connect/africarevamp/madagascar/3g/\)](http://africa.airtel.com/wps/wcm/connect/africarevamp/madagascar/3g/)

Tous les opérateurs proposent des cartes SIM (tous formats) prépayées ou avec forfaits, à des prix raisonnables. Le roaming avec un équipement mobile équipé d'une puce française est parfaitement fonctionnel, mais reste très onéreux.

Données économiques

La Direction des entreprises et de l'économie internationale du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères vous propose de consulter la [fiche repères économiques Madagascar](#).

Contacts utiles

▪ Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la Direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, le soutien public au développement international des entreprises.

Service économique de Madagascar

3, Rue Jean Jaurès – Ambatomena, Madagascar

Tél. : +261 20 22 399 99

Télécopie : +261 20 22 399 75

Courriel : tananarive@dgtresor.gouv.fr (/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/madagascar/#tananarive#mc#dgtresor.gouv.fr#)

Site Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/se/madagascar/ (<https://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/madagascar/>)

▪ Business France

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Délégation de service public à la Chambre de commerce CCIFM (coordonnées *infra*).

▪ CCEF

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Président de section : Olivier RIBOT – +261 20 22 22 706 (société Lexel Juridique & Fiscal)

[Annuaire pour Madagascar. \(https://www.cncef.org/TPL_CODE/TPL_ANNUAIRELISTE/10-annuaires.htm?UTI_NOM=&LIBSOC=&FRG_CHIFFRE=&PAY_CODE=370&STR_CODE=&SEC_CODE=&PAY_CODE2=&idtf=10&op=UTI_NOM+asc&cr](https://www.cncef.org/TPL_CODE/TPL_ANNUAIRELISTE/10-annuaires.htm?UTI_NOM=&LIBSOC=&FRG_CHIFFRE=&PAY_CODE=370&STR_CODE=&SEC_CODE=&PAY_CODE2=&idtf=10&op=UTI_NOM+asc&cr)

▪ CCI

Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) Françaises à l'International sont des associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

Chambre de Commerce et d'Industrie France Madagascar (CCIFM)

Adresse : CCIFM Immeuble Tana, 2000 Ankorondrano, 101 Antananarivo

Tél. : +261 20 22 696 49

Courriel : ccifm@ccifm.mg ([/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/madagascar/#ccifm#mc#ccifm.mg#](http://www.ccifm.mg/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/madagascar/#ccifm#mc#ccifm.mg#))

Site Internet : <http://www.ccifm.mg/> (<http://www.ccifm.mg/>)

Liliane Rabary (directrice) – Courriel : liliane@ccifm.mg ([/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/madagascar/#liliane#mc#ccifm.mg#](http://www.ccifm.mg/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/madagascar/#liliane#mc#ccifm.mg#))

- AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.

Agence d'Antananarivo

23, rue Razanakombana

Ambohitato BP 557

Antananarivo

MADAGASCAR

Tél. : +261 20 22 200 46

Télécopie : +261 20 22 347 94

Courriel : afdantananarivo@afd.fr ([/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/madagascar/#afdantananarivo#mc#afd.fr#](http://www.afdb.org/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/madagascar/#afdantananarivo#mc#afd.fr#))

- BAD

Madagascar est membre de la Banque africaine de développement (BAD), dont le site Internet est consultable à l'adresse : <https://www.afdb.org/fr/> (<https://www.afdb.org/fr/>).

La page de Madagascar est consultable à l'adresse : <https://www.afdb.org/fr/countries/central-africa/madagascar/> (<https://www.afdb.org/fr/countries/central-africa/madagascar/>).

- FMI

[Bureau du représentant résident du FMI à Madagascar.](http://www.imf.org/external/country/MDG/rr/fra/index.htm) (<http://www.imf.org/external/country/MDG/rr/fra/index.htm>)

[Madagascar et le FMI.](http://www.imf.org/external/country/MDG/index.htm) (<http://www.imf.org/external/country/MDG/index.htm>)

Représentations françaises

[Ambassade de France à Madagascar](#)

Ambassade de France à Madagascar

3, rue Jean-Jaurès – Ambatomena BP 204

101 Antananarivo

Tel : +261 20 22 398 98

Fax : +261 20 22 399 27

Courriel : ambafrance-mada@orange.mg (<mailto:ambafrance-mada@orange.mg>)

Site Web : <https://mg.ambafrance.org/> (<https://mg.ambafrance.org/>)

Réseaux sociaux :

[Facebook](https://www.facebook.com/201348076578823) (<https://www.facebook.com/201348076578823>)

[Twitter](https://twitter.com/Ambafrmada) (<https://twitter.com/Ambafrmada>)

[Consulat général de France à Antananarivo](#)

Consulat général de France à Antananarivo

La circonscription recouvre tout le territoire malgache

3, rue Jean-Jaurès – Ambatomena BP 897

101 Antananarivo

Tel : +261 20 22 398 50

Permanence 24h/24 : +261 (0) 32 12 11 010 ou +261 (0) 34 12 11 010

Fax : +261 20 22 398 84

Courriel : consulfrance-tananarive@orange.mg (<mailto:consulfrance-tananarive@orange.mg>)

Site Web : <https://mg.ambafrance.org/> (<https://mg.ambafrance.org/>)

Représentations diplomatiques et consulaires en France

[Paris | Ambassade de Madagascar](#)

Paris | Ambassade de Madagascar

*Fonctions consulaires assurées par l'Ambassade*4, avenue Raphaël
75016 Paris

Tel : 09 83 32 27 55

Courriel : infoambamadparis@yahoo.fr (<mailto:infoambamadparis@yahoo.fr>)Site Web : <http://www.ambamad-paris.fr/> (<http://www.ambamad-paris.fr/>)[Saint-Denis de la Réunion \(La Réunion\) | Consulat Général de Madagascar](#)

Saint-Denis de la Réunion (La Réunion) | Consulat Général de Madagascar

29 rue St Joseph Ouvrier
97400 Saint-Denis de la Réunion

Tel : +262 72 07 30

Courriel : consulat-madrun@wanadoo.fr (<mailto:consulat-madrun@wanadoo.fr>)[Marseille | Consulat général de Madagascar](#)

Marseille | Consulat général de Madagascar

234, boulevard Périer
13008 Marseille

Tel : 04.91.15.16.91

[Amiens | Consulat Honoraire de Madagascar](#)

Amiens | Consulat Honoraire de Madagascar

7, rue Duthoit
80000 Amiens

Tel : 03.22.92.26.26

Courriel : madagascar.consulat.amiens@wanadoo.fr (<mailto:madagascar.consulat.amiens@wanadoo.fr>)[Bordeaux | Consulat Honoraire de Madagascar](#)

Bordeaux | Consulat Honoraire de Madagascar

19, rue Thiac
33000 Bordeaux

Tel : 05.56.44.78.81

Courriel : consulatmadagascar@orange.fr (<mailto:consulatmadagascar@orange.fr>)Site Web : <http://www.consulatmadagascar.fr/> (<http://www.consulatmadagascar.fr/>)[Le Havre | Consulat Honoraire de Madagascar](#)

Le Havre | Consulat Honoraire de Madagascar

71 rue Jules Siegfried
76600 Le Havre

Tel : 02.35.42.00.92

Fax : 02.35.43.07.16

Courriel : consulat_madalehavre@orange.fr (mailto:consulat_madalehavre@orange.fr)[Lyon | Consulat honoraire de Madagascar](#)

Lyon | Consulat honoraire de Madagascar

3 rue Amédée Bonnet
69006 Lyon

Tel : 04.37.24.16.56

Courriel : consmadalyon@wanadoo.fr (<mailto:consmadalyon@wanadoo.fr>)Site Web : <http://consmadalyon.fr/> (<http://consmadalyon.fr/>)[Moulins | Consulat honoraire de Madagascar](#)

Moulins | Consulat honoraire de Madagascar

45, boulevard de Courtais
03000 Moulins

Tel : 04.70.44.13.44

Courriel : consulatmad@libertysurf.fr (<mailto:consulatmad@libertysurf.fr>)Site Web : <http://www.consulatmad.org> (<http://www.consulatmad.org>)[Saint-Etienne | Consulat Honoraire de Madagascar](#)

Saint-Etienne | Consulat Honoraire de Madagascar

21, rue Michelet
42002 Saint-Etienne Cedex 1

Tel : +33 4 77 32 66 63

Courriel : furtos@wanadoo.fr (<mailto:furtos@wanadoo.fr>)

[Nantes | Consulat Honoraire de Madagascar](#)

Nantes | Consulat Honoraire de Madagascar

6, place Emile Sarradin Quartier Monselet
44000 Nantes

Tel : +33 9 71 27 66 57

Courriel : nantes@consulat-madagascargrandouest.fr (<mailto:nantes@consulat-madagascargrandouest.fr>)Site Web : <http://www.consulat-madagascargrandouest.fr> (<http://www.consulat-madagascargrandouest.fr>)

Contacts utiles

Chancellerie détachée de Diego Suarez (Antsiranana) : +261 20 82 213 39 / +261 32 07 079 47

Hôpitaux

TANANARIVE : Hôpital Soavinandrimo +261 22 397 51

TAMATAVE : Hôpital +261 533 20 18

DIEGO-SUAREZ :

• Hôpital principal +261 822 10 61

• Coopération militaire +261 822 19 90

Agences consulaires

Antalaha : +261 32 07 161 65

Antsirabe : +261 20 44 488 93

Fianarantsoa : +261 34 36 003 75

Fort Dauphin : +261 34 07 20 225

Majunga : +261 33 11 215 54

Manakara : +261 32 04 881 38

Mananjary : +261 20 72 092 01 – +261 32 04 268 92

Morondava : +261 32 42 806 59

Nosy Be : +261 32 07 127 37

Sainte Marie : +261 20 57 910 42 – +261 32 07 090 22

Tamatave : +261 32 04 108 28 – +261 33 14 896 67

Tuléar : +261 32 22 133 92

Police

Permanence police et gendarmerie à Tananarive

Police : 17 – 117 depuis un portable

Gendarmerie : 19 – 119 depuis un portable

Commissariats centraux

A Diego Suarez : +261 34 05 998 59

A Tananarive : +261 20 22 227 35 / +261 20 22 227 36 – +261 20 22 357 09 / +261 20 22 357 10 – +261 20 22 281 70

A Majunga : +261 20 62 229 32 – +261 34 05 998 66

A Tuléar : +261 34 05 998 78

A Fort Dauphin : +261 34 05 529 46

A Morondava : +261 34 05 529 94

A Antsirabé : +261 20 44 480 33 – +261 34 05 998 83

A Fianarantsoa : +261 20 75 943 75 – +261 34 05 998 71

A Tamatave : +261 20 53 320 17 / +261 20 53 305 78 – +261 34 05 998 54

Tous droits réservés – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères – 2018